



UNIVERSITÉ
LAVAL

Direction des services vétérinaires

Procédure normalisée de fonctionnement

Objet : Entreposage de la nourriture	Numéro : H-11
Portée : Ceci est une directive de la Direction des services vétérinaires à l'intention des utilisateurs et du personnel des animaleries de l'Université Laval et des centres de recherche affiliés.	
Préparée par France Montambault <i>Technicienne en santé animale conformité, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 5 janvier 2015
Révisée par Daphnée Veilleux-Lemieux <i>Vétérinaire, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 7 janvier 2015
But : Décrire les procédures d'entreposage de la nourriture.	Version 1

Généralités

- Les animaux doivent toujours avoir accès à de la nourriture de qualité, appétissante, exempte de contaminants et appropriée aux besoins nutritifs de chaque espèce.
- Il faut entreposer la nourriture de façon à minimiser les risques de contamination, de détérioration ou de souillure.
- La nourriture doit être entreposée dans une pièce à l'épreuve de la vermine et ne doit pas être entreposée à même le sol (10-15 centimètres du sol).
- Les entrepôts de nourriture doivent être accessibles facilement du débarcadère propre et des pièces d'hébergement.
- Les conditions environnementales des entrepôts doivent empêcher les écarts importants de température et d'humidité en évitant des taux d'humidité extrêmes et des températures supérieures à 21 ° Celsius.
- L'entreposage de la nourriture dans les salles d'hébergement est à limiter aux besoins de roulement uniquement.
- Selon les statuts de santé des différentes animaleries, certains aliments après entreposage, se doivent d'être stérilisés.
- La nourriture dont les sacs sont ouverts ou entamés doit être mise dans un contenant étanche.
- Une nourriture contenant de la vitamine C stabilisée peut être conservée plus longtemps que les temps indiqués dans cette PNF. Il faut alors se référer aux indications du fournisseurs.

Procédures

Entreposage des aliments de type moulée

La date de péremption de la nourriture est de 6 mois après la date de moulure ou de 3 mois (PNH et cobayes) si la diète ne contient pas de supplément en vitamine C. L'utilisation de nourriture irradiée permet de conserver la nourriture deux fois plus longtemps dans les mêmes conditions.

- Identifier si requis les sacs de nourriture et les contenants de nourriture avec les informations suivantes :
 - le nom complet de la diète
 - le numéro de lot
 - la date d'expiration
- Placer les sacs sur des étagères ou des palettes de plastique.
- Entreposer les sacs de manière à ce que les plus vieux soient utilisés en premier.
- Utiliser des contenants propres, hermétiques et propres à chaque salle d'hébergement.

Entreposage des aliments périssables (fruits, légumes et gâteries)

- Selon le type d'aliments offerts, entreposer à la température de la pièce ou dans un réfrigérateur dédié à la nourriture.
- Faire une inspection visuelle des aliments afin de s'assurer qu'ils sont en bon état.
- Rincer à l'eau les aliments qui sont remis aux animaux avec la pelure.
- Entreposer les gâteries dans des contenants hermétiques selon les indications du fabricant. Si aucune date de péremption n'est fournie par le fabricant, inscrire la date d'ouverture du contenant et l'utiliser dans les 6 mois suivants.